

**COMMUNE DE GRIGNON****Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Délibération n° 2020.07.27\_04**

Le vingt-sept juillet deux mil vingt, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

**Étaient présents :** Annette BELLANGER - Lina BLANC - Natacha BLANC-GONNET - André CARRABIN - - Michel CREMONE - Pascal DUMONT - Rémi FERRONT - Virginie GARDET - Stéphanie MARTIN - Marino PASQUALON - François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

**Étaient excusé(e)s :** Thierry BINET (pouvoir à Annette BELLANGER) - Corinne BUSALB (pouvoir à Lina BLANC.) – CHATELIER Florence (pouvoir Natacha BLANC-GONNET) - MATHE Valérie- POINTET Maryline- MARGUERIE Jean-Pierre.

**Secrétaire de Séance :** David TORDJMANN

Date de convocation : le 20/07/2020

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Votants : 16

Pour : 16

Abstentions :

Contre :

**Rapporteur :** François RIEU.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20200727-20200727\_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2020

**OBJET : APPROBATION DU PROJET « INSTALLATION DE LA MAIN COURANTE – TERRAIN D'HONNEUR DE FOOTBALL » : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DU FOND DEPARTEMENTAL D'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FDEC)**

**Rapporteur :** Monsieur François RIEU - Maire

Monsieur le Maire explique que la commune de Grignon dispose de 2 terrains de football : le premier d'entraînement et le second d'honneur.

Le terrain d'honneur sert aux rencontres officielles entre les clubs de football. Le club de football de Grignon est placé en 1<sup>ère</sup> division.

La main courante du stade d'honneur est un équipement obligatoire pour permettre l'homologation du terrain et pour que la saison de football puisse démarrer.

**PLAN DE FINANCEMENT**

Coût du Projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant des dépenses (HT)	Nature des recettes	Taux	Montant des recettes
Mise en place d'une main courante	4 487.30 €	Subvention Département - FDEC	39 % sur la base de € 4 487.30 € HT	1 750.04 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>4 487.30 €</b>	TOTAL subventions attendues		1 750.04 €
<b>TVA</b>	897.46 €	Autofinancement de la Commune dont TVA		3 634.72 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>5 384.76 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>		<b>5 384.76 €</b>

Oui cet exposé, après en avoir pris connaissance ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** :

- **D'APPROUVER** le projet d'installation de la main courante du stade d'honneur de football.
- 
- **D'APPROUVER** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de **5 384.76 € TTC**.
  
- **D'APPROUVER** le plan de financement faisant apparaître la participation financière du Conseil Départemental au titre du FDEC.
  
- **DE DEMANDER** au Conseil Départemental une subvention de **1 750.04 €** pour la réalisation de cette opération.
  
- **DE PRENDRE ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.
  
- **DE SOLLICITER** une dérogation pour la réalisation de ces travaux avant l'obtention de la subvention.
  
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

A Grignon, le 27 Juillet 2020



Le Maire,

François RIEU.

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,  
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :  
Et de la publication, le